

Parlons-en.

Passez nous voir au bureau ou appelez-nous.

Un programme pour celles et ceux
qui recherchent la tranquillité d'esprit

Sérénité



Ce que nous offrons

Vous aimez vivre à Station 7 et souhaitez vous y établir à plus long terme. Le programme Sérénité vous offre la tranquillité d'esprit, en sachant que l'indexation de votre loyer sera fixée et prévisible pour les prochaines années.

Comment ça se passe

Pour les immeubles ayant plus de 5 ans

Pour assurer une tranquillité d'esprit, nous vous proposons de plafonner vos indexations annuelles selon le taux d'indexation fixé par le TAL, ou à un maximum 2,5%, lors de la conclusion d'un bail d'une durée de 3 ans.

Pour les immeubles Station 7A, 7B, 7C

On plafonne votre indexation de loyer

2,5 % d'indexation maximale
par année

Votre loyer suit l'indexation publiée chaque année par le TAL, l'organisme qui encadre les loyers au Québec, sans jamais dépasser 2,5 %.

INDEXATION DU TAL	VOTRE AUGMENTATION
1 %	1 %
4 %	2,5 %

Ce plafond vaut pour chacune des trois années de votre renouvellement, chaque année prise séparément.

Pour les immeubles neufs

Pour les immeubles neufs, le TAL n'encadre pas les indexations de loyer pour la période du premier 5 ans.

Nous avons choisi de vous offrir de la prévisibilité.

Vos indexations sont fixées à l'avance, selon le nombre de termes pour lesquels vous décidez de vous engager.

Pour l'immeuble Station 7D

On fixe au préalable votre indexation de loyer

Vos indexations sont connues dès la signature de votre bail pour l'ensemble de la durée pour laquelle vous vous engagez.

VOTRE INDEXATION PRÉÉTABLIE

4 %

de votre loyer pour votre deuxième
terme de 12 mois

3,5 %

de votre loyer pour votre troisième
terme de 12 mois

3 %

de votre loyer pour votre quatrième
terme de 12 mois